

Conseil des Prud'hommes de Lyon.

M

Dans des vues d'ordre et dans l'intérêt de la conservation des dessins déposés; le Conseil des Prud'hommes a arrêté les dispositions suivantes, auxquelles il vous prie de vous conformer à l'occasion.

« Chaque paquet d'échantillons devra être enveloppé d'un papier blanc sur lequel le déposant indiquera; 1^o La date du dépôt 2^o Le nombre des échantillons contenus dans le paquet; 3^o Le temps pendant lequel il entend s'en réservé la propriété: cette déclaration devra être signée, et le paquet être scellé avec son cachet. »⁽¹⁾

« En tissu, les échantillons des plus petites dimensions devront avoir au moins 15 centimètres de largeur sur 10 de hauteur, et il serait à propos que tous les échantillons présentassent, autant que possible, deux rapports de dessin en tous sens. »

« Toutes les fois qu'un paquet contiendra plusieurs échantillons, chaque échantillon devra avoir un numéro d'ordre ou patron. »

« Les dessins déposés seulement en esquisse, devront être tracés sur papier ordinaire et non point sur papier verni ou autres papiers cassants, et devront être placés de même que les échantillons d'étoffes, entre deux plaques de carton. »

9^e. B. La loi disant formellement que les paquets d'échantillons seront, après l'expiration du privilège, transmis au Conservatoire; la faculté de les retirer ne pourra être accordée dans aucun cas.

Lyon le

185

(1) Voit au verso un modèle de déclaration de dépôt.

Nous soussignés déclarons avoir déposé
le

..... échantillons, dont nous entendons nous
réserver la propriété pendant an

Signature du déposant + + +

L'enveloppe doit être scellée avec le cachet du déposant.

.....

.....

Messieurs les fabricants comprendront facilement
combien il est important de faire le dépôt des échantillons avant
la mise en vente des étoffes, afin de se trouver parfaitement en
rigue contre toute interprétation de la loi sur la copie des dessins,
et pour faciliter l'accomplissement de toutes les formalités du dépôt.
Il sera facultatif à M^e, M^e, les fabricants de s'abonner au secrétariat
du conseil. Moyennant la somme annuelle de 20^{fr} le secrétaire
se chargera de toutes les formalités à ce sujet.

NOTA. Conserver la présente pour servir dans le cas où vous auriez des dépôts à faire.



1877. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

